

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux fonctions, titres de capacité et barèmes portant exécution des articles 7, 16, 50 et 263 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et les fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française, articles 7 et 16, 50 et 263 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux fonctions, titres de capacité et barèmes portant exécution des articles 7, 16, 50 et 263 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française ;

Vu les avis rendu les 24 avril 2025 et 18 mars 2026 par la Commission visée à l'article 38 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et les fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française ;

Vu le test « genre » réalisé le 9 février 2026 ;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 9 février 2026 ;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 13 février 2026 ;

Vu le protocole de négociation du 10 avril 2026 du Comité de secteur IX, du Comité des Services publics provinciaux et locaux, section II, et du Comité de négociation pour les statuts des personnels de l'enseignement libre subventionné ;

Vu le protocole de négociation du 13 et 20 avril 2026 du Comité de concertation entre le Gouvernement de la Communauté française et les organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'enseignement en ce compris Wallonie Bruxelles Enseignement et des centres psycho-médico-sociaux subventionnés reconnus par le Gouvernement ;

Vu l'avis XXX du Conseil d'État donné le XXX en application de l'article 84, § 1er, alinéa 1er, 2°, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. Dans l'annexe 1 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux fonctions, titres de capacité et barèmes portant exécution des articles 7, 16, 50 et 263 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française, les fonctions suivantes sont ajoutées :

ID Fonction	Unité	Classification	Fonction	Niveau
1142	PE	CG	CG FHGES DI	DI
1143	PE	CG	CG Latin DI	DI
1144	PE	CG	CG Latin DS	DS
1145	PE	CT	CT FMTT DI	DI
1146	PE	CT	CT Numérique DI	DI
1147	EA	CG	CG Latin DI	DI
1148	EA	CG	CG Latin DS	DS

Art. 2. Dans l'annexe 2 du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :

1° les titres et barèmes repris en partie 1 de l'annexe 1 au présent arrêté sont ajoutés,

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets au 24/08/2026.

La ministre qui a l'enseignement obligatoire et l'enseignement pour adultes dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le

La Ministre-Présidente,

Elisabeth DEGRYSE

La Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes,

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'V' followed by a horizontal stroke and a small flourish at the end.

Valérie GLATIGNY